



Raspail le 28 mai 2009

Mme LEMOINE  
Chef du département  
DRHR  
Raspail

Objet: contestation du projet de modification de la note relative aux absences pour soins d'enfants malades.

Madame,

Lors de la dernière réunion DRHR/OS nous a été remis un projet de modification de la note du manuel de gestion relative à l'absence pour soins d'enfants malades.

La note DRH/853 du 5 octobre 2007, prévoyait dans son article 3: "**Comme pour toute autorisation d'absence, le responsable hiérarchique peut demander un justificatif si la situation l'exige.**

**En outre, il appartient aux salariés de fournir un certificat médical dès lors que l'absence est supérieure à une journée**" (souligné par nous).

Dans ce nouveau projet, la direction oblige tous les agents à fournir un certificat médical dès la première journée d'absence.

Jusqu'à maintenant, la direction contrôlait a posteriori la bonne utilisation par les agents de l'absence pour soins enfants malades en ne demandant communication d'un certificat médical qu'au bout du deuxième jour d'absence. Mais, comme pour toutes absences rémunérées, le responsable hiérarchique pouvait s'il avait un doute sur la bonne utilisation de l'absence pour soins enfants malades exiger un justificatif dès le premier jour d'absence.

Cette modification, n'apporte donc rien de plus à la direction, sauf à généraliser à l'ensemble du personnel, le contrôle immédiat de la bonne utilisation de ce droit. Même si la direction nous a expliqué qu'elle souhaitait faire baisser le taux d'absentéisme et qu'elle estimait que certains agents abusaient de ces journées d'absences rémunérées, nous estimons qu'il s'agit de cas isolés. Notre organisation syndicale ne peut accepter sous prétexte de vouloir faire baisser le taux d'absentéisme et à cause de cas isolés, connus des hiérarchies locales que l'intégrité de l'ensemble des agents ayant des enfants à charge soit remise en cause par la direction. C'est pourquoi, nous demandons le maintien en l'état actuel de la note DRH/853, en préconisant aux responsables hiérarchiques des agents ne respectant pas les règles de faire leur travail en appliquant strictement la note et en demandant donc un justificatif si la situation l'exige.

Salutations distinguées.

Christelle MARTIN  
Déléguée Syndicale